



RÈGLEMENT DU CONCOURS COSPLAY LET'S PLAY PARIS 2022

Article 1 : Généralités

Le présent règlement régit le déroulement du concours Cosplay de la convention Let's Play Paris 2022 organisé par la Ligue des Cosplayers Extraordinaires.

- La participation au concours est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du règlement
- Le concours et l'événement étant ouvert aux spectateurs de tout âge et sensibilité, les costumes et prestations présentés se devront d'être "tout public"
- Les participants se verront remettre un accès à l'événement pour le jour du concours

Article 2 : Date, heure et lieu du concours

Le concours se déroulera le **Samedi 24 Septembre 2022, de 15h à 16h30, sur la scène de Let's Play au Parc des Princes de Paris :**

24 Rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris

Ces conditions peuvent être modifiées par l'organisation. Dans ce cas, les changements seront communiqués sur le site officiel de la Ligue <https://liguecosplay.fr/> catégorie Animation et/ou sur les réseaux sociaux de l'association.

Article 3 : Thèmes et Catégories

Les participants peuvent participer avec des costumes issus d'Animes, Mangas, Comics/BD, Films, Jeux vidéo, Séries TV, Dessins animés etc.

Il est aussi possible de proposer des costumes issus de créations originales (fan-art) et création personnelle.

- **Il s'agit d'un concours solo au Thème libre**



Article 4 : Inscription au concours

La participation à ce concours nécessite une inscription effectuée sur le formulaire d'inscription suivant : <https://forms.gle/7HXxctxCe2QvbCNk7>

- Les pré-inscriptions ouvrent le 24 Août à 12h00 et fermeront le 19 Septembre 2022 à 23h00
- Le nombre d'inscription est limité à 20 participants
- Le choix des participants se fera sur dossier après délibération de l'organisateur ou d'intervenants externes compétents
- Les participants retenus recevront par mail une confirmation de leur pré-inscription une fois le dossier validé.

Article 5 : Limitations à l'inscription

- Le participant s'engage à ce qu'au minimum 75% de son costume soit fabriqué par lui-même. Tout costume entièrement acheté est interdit à l'inscription
- Il est possible de participer avec un ancien costume uniquement s'il est présenté dans le cadre d'une prestation différente
- Les membres du jury ainsi que les membres de l'organisation du concours cosplay ne sont pas autorisés à participer
- Pour les personnes mineures (moins de 18 ans) une autorisation écrite d'un tuteur légal sera à joindre au formulaire accompagné d'une copie de la pièce d'identité du participant et du tuteur : [Autorisation parentale](#)

Article 6 : Dossier d'inscription

a) Image de référence

Une ou plusieurs images du personnage interprété doivent être fournies lors de la pré-inscription. S'il s'agit d'une création originale, joindre l'image ou le dessin qui a servi à la réalisation du costume.

Ces images doivent être de bonne qualité, afin de permettre au jury de juger la ressemblance du costume. Des images de dos, de côtés et de plein-pieds sont un plus. Ces images ne doivent pas être retouchées (couleur ou forme) sous peine de disqualification.

- Ces images doivent être renommées au format : Pseudo_Nom du personnage

b) Accompagnement Audio/Vidéo

Un accompagnement audio ou vidéo devra être fourni lors de l'inscription au concours. Aucun montage audio/vidéo ne pourra être réalisé sur place. Aucun micro ne sera fourni sur place.

- Fichier audio au format *.mp3 ou fichier vidéo au format *.mp4 (résolution 1080p)
- Ce fichier doit être renommé au format : Pseudo_Nom du personnage
- Le temps de chaque prestation est limité à 1 minute et 30 secondes

L'organisation se réserve le droit de refuser la bande son/vidéo si celle-ci dépasse le temps défini, si elle présente une atteinte morale ou pour tout autre raison jugée pertinente par les organisateurs. Il est conseillé aux participants de se munir d'une clé USB contenant une copie de votre média audio ou vidéo pour pallier un éventuel souci technique.



c) Dossier de création (WIP)

Le candidat devra fournir lors de sa pré-inscription un dossier présentant les étapes de conceptions (WIP) via des photos, vidéos de bonne qualité et détaillées.

→ Via un fichier PDF ou un dossier drive renommé au format : Pseudo_Nom du personnage

Article 7 : Décors

Les participants sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur la scène. Les participants doivent veiller à ce que les équipements ne soient pas nocifs ou dangereux pour eux, le public et les staffs.

- Si vous utilisez un décor, pensez bien à le déclarer lors de la pré-inscription pour qu'il soit accepté le jour J
- Les accessoires sont limités à 1 accessoire transportable par 2 personnes OU 2 accessoires transportables chacun par 1 personne
- Les décors sont soumis aux mêmes règles que les costumes : réalisation à la main par les participants, avec des photos du travail en cours de réalisation à nous communiquer

L'organisation cosplay est la seule à décider si un accessoire correspond ou non au règlement. En cas de doute, contactez la LCE.

Article 8 : Déroulement du Concours

Les participants sont attendus sur le stand de la LCE afin de valider leur pré-inscription et procéder à la vérification des informations, de la bande son/vidéo, des accessoires et décors déclarés et transmettre les documents obligatoires (pour les participants mineurs).

- Les participants auront **jusqu'à 11h30 le jour du concours** pour se présenter et valider leur pré-inscription

Nous demanderons également les modalités du passage : Musique une fois installés sur scène ou avant l'entrée. Les participants pourront alors poser leurs questions à l'organisation Cosplay. Les participants absents, à l'heure limite et l'endroit indiqués, seront déclarés forfait.

- **Un pré-judging aura lieu de 12h45 à 14h15**, et le concours en lui-même de 15h à 16h30

Article 9 : Sécurité sur scène

Les participants ne doivent pas pratiquer de pyrotechnie, utiliser des substances salissantes et petits objets pouvant gêner les prestations suivantes (paillettes, confettis, liquide, objet en verre ou cassable etc.), ne pas lancer d'objets dangereux ou lourds hors et sur scène.

Aucune arme réelle ou assimilée ne sera autorisée (rasoirs, couteaux, paintball, airsoft etc.).

Seule exception : les reproductions fabriquées par les participants, et à la seule condition que ces répliques ne constituent aucun danger pour eux-mêmes et pour autrui.

De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse pour un passage sur scène.



- Les staffs ou toute autre personne ne sont pas autorisés à aider sur scène lors de la prestation scénique

Pour toute question ou doute relatif à la sécurité, n'hésitez pas à contacter la LCE via <https://liguecosplay.fr/contact>

Article 10 : Notation et Critères

- La notation repose à part égale entre le costume et la prestation scénique

Les critères de notation sont les suivants :

Costume

- la ressemblance au personnage
- le choix des matériaux
- la difficulté du costume
- la qualité et la complexité de la réalisation du costume

Prestation

- la qualité de la prestation
- le comportement du personnage (roleplay)
- l'originalité de la prestation
- la compréhensibilité de la prestation

Article 11 : Prix

La remise des prix aura lieu sur la scène de Let's Play Paris à partir de 17h30.

Les prix suivant seront attribués :

- 1^{ère} place : 300 € de cashprize
- 2^{ème} place : 200€ de cashprize
- 3^{ème} place : 100€ de cashprize

Les prix sont fournis par l'événement organisateur, à savoir Let's Play Paris. L'organisateur se réserve le droit de modifier ces prix sans préavis.

Let's Play Paris sera chargé de la délivrance des prix aux gagnants du concours.

L'association LCE sera chargée de transmettre toutes les informations nécessaires à la bonne distribution des prix et ne pourrait être tenue pour responsable en cas de litige avec l'organisateur.

- Spécification pour les mineurs de moins de 12 ans :
La législation ne permettant pas une remise en cashprize dans ce cas précis, la remise du prix devra être faite au nom du tuteur légal déclaré dans l'autorisation parentale.

Article 12 : Responsabilités et Disqualification

- Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera automatiquement et immédiatement disqualifié.
- Tout participant se rendant coupable de tricherie, de non-respect des staffs, d'agression verbale, de comportements choquants, de dénigrement du jury ou de tout autre délit en



amont et lors du concours pouvant porter atteinte à l'organisation ou au bon déroulement du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive. Des poursuites pourront être engagées à son encontre si la situation est nécessaire.

- L'organisation Cosplay ne pourra pas être tenue responsable si un cosplayer est victime de dommage corporel provoqué par un tiers ou par une négligence de sa part.
- L'organisation Cosplay ne pourra être tenue responsable de tout vol qui pourrait survenir dans les vestiaires Cosplay ou tout autre lieu de la convention.
- Tout participant ne respectant pas les instructions de l'organisation Cosplay pourra être immédiatement disqualifié.

Article 13 : Droits à l'image

- En adhérant au présent règlement, les participants autorisent toute exploitation de leur image filmée ou photographiée pendant la convention, dans le cadre de la communication ou promotion du concours et de la convention ou des activités de la Ligue des Cosplayers Extraordinaires.
- Cette autorisation est valable pour une durée de 15 ans.
- De son côté, l'organisation s'engage à ce que les images utilisées soient conformes à la morale et à la loi. Toute image dégradant la personne humaine et/ou animale, concernant la pornographie et la violence sont formellement proscrites.

Détails supplémentaires

La Ligue des Cosplayers Extraordinaires contactera par email chaque participant sélectionné au plus tard le 21 Septembre 2022 pour lui fournir un récapitulatif des informations importantes à savoir (horaires de pre-judging, procédure de validation d'inscription etc.)

L'ensemble des documents sont accessible via <https://liguecosplay.fr/cc-letsplayparis>

- Si vous n'avez pas reçu de mail suite à votre pré-inscription, merci de prendre contact avec la LCE via <https://liguecosplay.fr/contact>

Bonne chance à tous !

